



**AR Prefecture**

016-200054047-20240404-2024\_04\_04\_05-BF  
Reçu le 05/04/2024

**Investissement :**

- Dépenses : 425 000€
- Recettes : 425 000€

**Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **ADOpte** le budget du lotissement des Peupliers de l'exercice 2024 de la Ville de Confolens, par chapitre en section fonctionnement et par opération en section d'investissement ;

section	dépenses	recettes
fonctionnement	425 005,00 €	425 005,00 €
investissement	425 000,00 €	425 000,00 €
<b>total</b>	<b>850 005,00 €</b>	<b>850 005,00 €</b>

- **DONNE** au Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.



Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 5 avril 2024

Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens